

Conditions générales de NautaDutilh Bruxelles

1. NautaDutilh bvba/sprl ("NautaDutilh") est une société à responsabilité limitée ("burgerlijke vennootschap onder de vorm van een bvba/société civile sous la forme d'une sprl") de droit belge ayant pour objet la prestation de services juridiques.
2. Les présentes conditions générales sont établies au bénéfice de NautaDutilh, ainsi que de ses associés, de toute autre personne travaillant pour ou en association avec NautaDutilh, de toute personne au service de NautaDutilh ou agissant pour le compte et sur instruction de NautaDutilh, et de toute autre personne dont NautaDutilh est responsable.
3. Notre responsabilité à l'égard de nos clients se limite au montant couvert par notre police d'assurance responsabilité professionnelle.
4. Dans le cadre de l'exécution des missions qui lui sont confiées, NautaDutilh peut faire appel à des collaborateurs ou stagiaires au sein de son cabinet, à ses employés ou à des tiers. Elle ne répond pas de ces derniers, sauf clause contraire.
5. Nos états d'honoraires sont payables dès leur réception. Le défaut de paiement peut être constaté 30 jours après leur date d'émission. En raison des frais administratifs et financiers occasionnés par des paiements tardifs, toute somme impayée après cette échéance est soumise à un taux d'intérêt annuel de sept (7) pour cent.
6. NautaDutilh est soumise à la législation relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux (loi du 11 janvier 1993). Nos clients seront tenus de fournir tous renseignements que NautaDutilh a l'obligation de recueillir en vertu de cette législation. Celle-ci oblige NautaDutilh [lorsque nous constatons des faits que nous savons ou soupçonnons être liés au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme] à communiquer ces informations au bâtonnier de l'Ordre. Dans certains cas, le bâtonnier de l'Ordre transmettra l'information à la cellule de traitement des informations financières.
7. Les présentes conditions générales et les mandats auxquels elles s'appliquent sont régis par le droit belge. Tous litiges concernant leur exécution et leur interprétation sont soumis à la compétence exclusive du tribunal de première instance de Bruxelles. Par dérogation à cette clause de compétence exclusive, NautaDutilh peut toutefois assigner son client devant tout autre tribunal compétent en vertu du lieu où le client est établi.

Les présentes conditions générales peuvent également être consultées sur le site web de NautaDutilh, à l'adresse www.nautadutilh.com.